



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

COMMUNE D'OCTON

**ARRETE DE VOIRIE**

Le Maire d'OCTON,

Vu la demande en date du 07.10.2022 présentée par l'entreprise DEBELEC, représentée par Mme Sophie RONOT pour des travaux de raccordement électrique Chemin du Courtial 34800 OCTON

Vu le code de la voirie routière,

Vu le code général de collectivités territoriales,

Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982,

Vu l'état des lieux,

**ARRETE**

**Article 1:** L'autorisation est donnée pour réaliser ces travaux du 28/11/2022 jusqu'à la fin des travaux.

**Article 2:** Le stationnement sera interdit le 28/11/2022 Chemin du Courtial  
La voirie devra être remise en état après les travaux.

**Article 3:** La circulation sera alternée le 28/11/2022 dans les deux sens, Chemin du Courtial 34800 OCTON.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le commandant de la gendarmerie de Lodève
- L'entreprise DEBELEC

Chacun en ce qui le concerne est chargé de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à la Mairie d'OCTON.

Fait à OCTON, le 10.10.2022

Le Maire  
Bernard COSTE

